

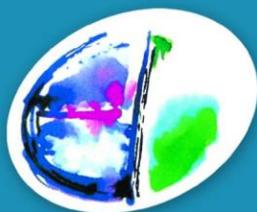
Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Régie Eaux Puisaye Forterre

**MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
NOUVEAU FORAGE « F2 » à LEUGNY (89)**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PIÈCE N°10 : DOCUMENTS PARCELLAIRES



Sciences Environnement



**eau
seine
NORMANDIE**

2016_274 Décembre 20

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence d'Auxerre

**Liste des parcelles situées en zone de
protection immédiate**

Commune	Périmètre de protection	Section	N° parcelle
Leugny	Immédiate	ZK	103
	Immédiate	ZK	97
	Rapprochée	Sans objet	

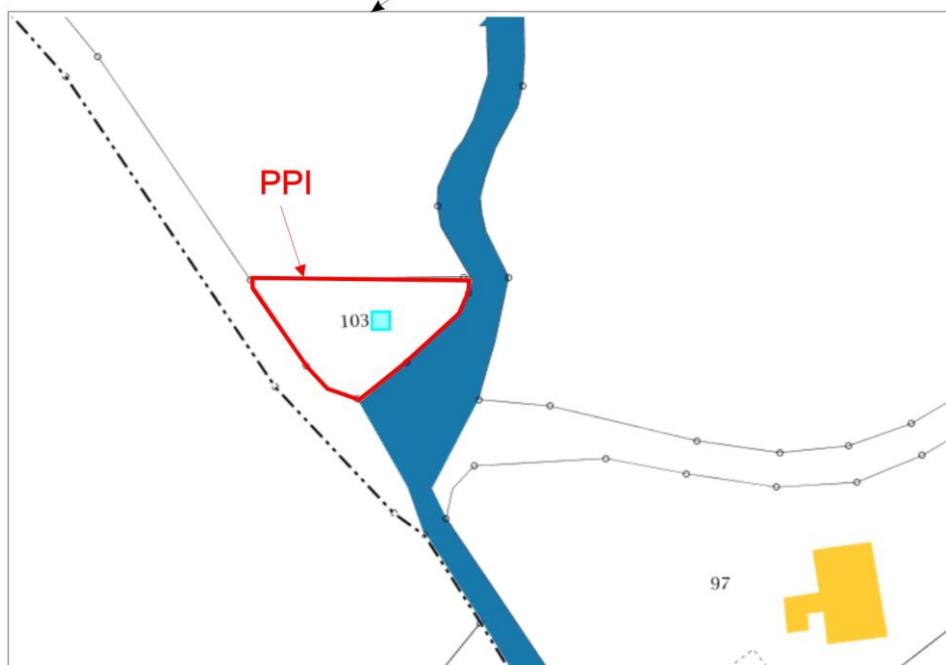
- **Surface des PPI : 466 + 900 m²**

Remarque : en raison du caractère captif de la nappe sollicitée par le forage, l'hydrogéologue agréé n'a pas défini de périmètre de protection rapprochée.

Etat parcellaire

N d'ordre au plan parcellaire	Périmètre de protection	Superficie totale de la parcelle (ha a ca)	Superficie incluse en périmètre de protection (ha a ca)	Nature du bien	Lieu-dit	Nom	Nom du conjoint	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Code postal	Ville
LEUGNY, SECTION ZK												
103	Immédiate	00 04 66	00 04 66	Propriétaire	Chapelle St. Marc	SIAEP Forterre	-	-	-	Route du Suchois	89560	MOLESMES
97	Immédiate	00 35 79	00 09 00	Propriétaire	Chapelle St. Marc	SIAEP Forterre	-	-	-	Route du Suchois	89560	MOLESMES

Plan parcellaire – Périmètre de protection immédiate

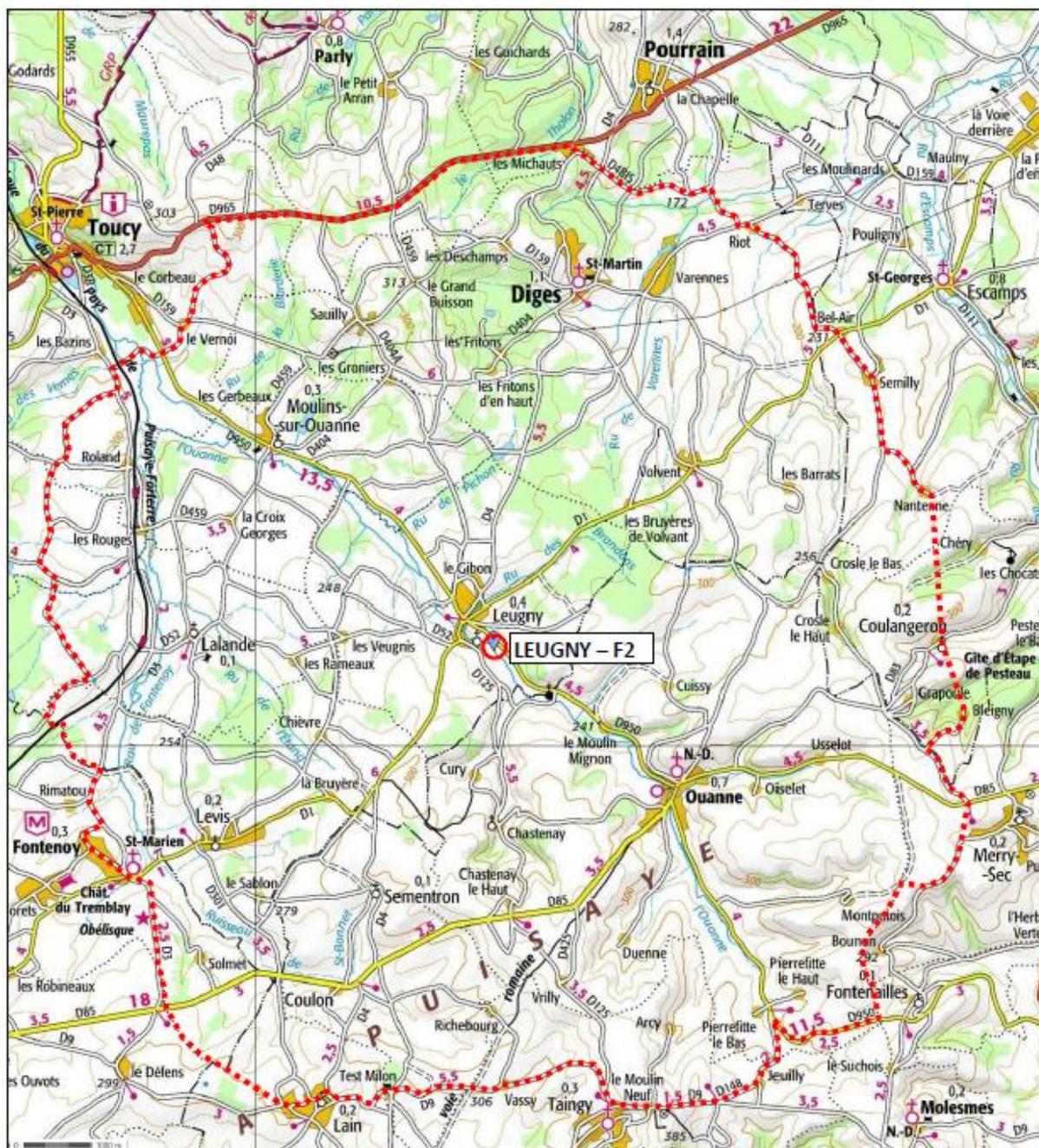


Le périmètre de protection immédiate du forage F1 est conservé (proposé le 24 Avril 1994 par S. BONNION, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour le département de l'Yonne).



Figure 1 : PPI F1 et F2.

Plan parcellaire – Périimètre de protection éloignée



Le périmètre de protection éloignée concernant les territoires des communes de : Coulangeron, Coulon, Diges, Escamps, Fontaine, Fontenoy, Lain, Lalande, Leugny, Moulin-sur-Ouanne, Ouanne, Parly, Pourrain, Taingy, Toucy.